Envoyé en préfecture le 03/03/2025
Reçu en préfecture le 03/03/2025
Publié le
ID : 049-214901308-20250205-DELIB_2025_11-DE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE **REPUBLIQUE FRANCAISE**

COMMUNE D'ÉCUILLÉ

DÉLIBERATION N° 2025-11

Séance du 5 FEVRIER 2025

DATE DE LA CONVOCATION

30/01/2025

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice	13
Présents	08
Votants	11

DELIBERATION N°2025-11

FINANCES

TRAVAUX D'EFFACEMENT RUE DE L'EGLISE

APPEL PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

FIXATION DES MONTANTS

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 8

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Cécile HUET, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, Madame Marie-Claire SACHET - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donnés pouvoir :

Monsieur Eric SINTES, ayant donné pouvoir à Monsieur David BARAIZE,

Madame Virginie MARZIN ayant donné pouvoir à Madame Ophélie COSTA,

Madame Sylvie DOUBLE ayant donné pouvoir à Madame Cécile HUET,

Madame Cécile GUILBERT absente

Secrétaire de séance : Madame Cécile HUET,

Objet : Finances – Travaux d'effacement rue de l'Eglise - Appel par le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine et Loire : fixation des montants

Par délibération du 9 octobre2024, le conseil municipal a validé le projet d'effacement de la rue de l'Eglise. Comme énoncé lors de la séance, les travaux réalisés par le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML) ont donné lieu à la signature d'une convention.

La part de Génie civil télécommunications (travaux et frais de dossier) à la charge de la commune s'élève à 35 442 € TTC.

Les sommes réellement appelées pourront être ajustées pour tenir compte du montant réel à la baisse ou à la hausse, dans ce dernier cas dans la limite de 5 %.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n° 2021-322 de la Commission Permanente d'Angers Loire Métropole du 6 décembre 2021 ;

VU la délibération 2024-58 en date du 9 octobre 2024 ;

VU la délibération DEL-2024-319 d'Angers Loire Métropole en sa séance du 12 novembre 2024 ;

VU la Commission finances ;

Envoyé en préfecture le 03/03/2025
Reçu en préfecture le 03/03/2025
Publié le
ID : 049-214901308-20250205-DELIB_2025_11-DE

DATE DE LA CONVOCATION

30/01/2025

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 08

Votants 11

DELIBERATION N°2025-11

FINANCES

TRAVAUX D'EFFACEMENT RUE DE L'EGLISE

APPEL PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

FIXATION DES MONTANTS

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement au Syndicat intercommunal d'énergies de Maine et Loire pour un montant de 35 442 € TTC en investissement concernant les travaux d'enfouissement de la rue de l'Eglise,
- **IMPUTE** les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2025 et suivants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Fait à Écuillé, le 5 février 2025,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
J-L. DEMOIS